

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU DE LA VILLE GAUDU – VALIDATION DE LA PHASE 1 ET CHOIX DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR LA PHASE 2

Le Conseil communautaire a :

- Décidé de retenir comme orientations stratégiques pour la phase 2 de l'étude sur le devenir du plan d'eau de la Ville Gaudu à Lamballe :
 - o Le retour à un ou des cours d'eau renaturé (s)
 - o Le maintien d'une surface en eau optimum au regard de l'existant
- Autorisé le Président à engager :
 - o Les études complémentaires nécessaires à la définition des scénarios d'aménagement
 - o La démarche de concertation de la phase 2

DECHETS MENAGERS – HARMONISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR 18 COMMUNES DE LAMBALLE TERRE & MER

Le Conseil communautaire a approuvé le principe d'harmonisation de la collecte des déchets ménagers et autorisé le Président ou son représentant à solliciter pour cette opération les subventions les plus larges possibles.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION FONCIERE - PARC D'ACTIVITES DU POIRIER 2 - MONSIEUR CARON

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d'un foncier de 879 m² (lot n° 2, parcelle ZB 290) du Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban à M. Patrick Caron au prix de 21 975 € (soit 25 € HT du m²) et précisé que l'acquéreur devra créer sur site ses installations d'activités dans les deux ans suivant cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION FONCIERE - PARC D'ACTIVITES DU POIRIER 2 - SARL EDISON

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d'un foncier de 1 111 m² (lot n° 3, parcelle ZB 284p) du Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban à la SARL Edison au prix de 27 775 € HT (soit 25 € HT du m²). L'acquéreur devra créer sur site un bâtiment artisanal dans les deux ans suivant cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION FONCIERE - PARC D'ACTIVITES DU POIRIER - LES DEMENAGEURS DE L'OUEST

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d'une parcelle de 2 112 m² (lot n° 17, parcelle ZB 327) du Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban à la société Les Déménageurs de l'Ouest au prix de 52 800 € HT (soit 25 € HT du m²). L'acquéreur devra créer sur site une activité de garde-meubles et de self-stockage dans les deux ans suivant cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION FONCIERE - PARC D'ACTIVITES DE LA TOURELLE - SARL CONSTRUCTIONS DU GOUessant

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d'un foncier de 10 195 m² (lot 6C1, partie de la parcelle 142 ZT 250) du Parc d'Activités de la Tourelle 1 à Lamballe à la SARL Constructions du Gouessant via la SCI 5D Immo au prix de 203 900 € HT (soit 20 € du m²). L'acquéreur devra créer sur site ses installations d'activités dans les deux ans suivant cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION FONCIERE - PARC D'ACTIVITES DE LA TOURELLE 2 - SAS SOCOBATI

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d'un foncier de 40 208 m² (partie de la parcelle 142 ZV 208) du Parc d'Activités de la Tourelle 2 à Lamballe à la SAS SOCOBATI au prix de 402 080 € HT (soit 10 € HT du m²). L'acquéreur devra créer sur site un rond-point accessible au tout temps, permettant la circulation et le retournement des poids-lourds sur la rue Albert Jaquard, du Parc d'Activités de la Tourelle 2 à Lamballe.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EXPLOITATIONS AGRICOLES - AIDE FORFAITAIRE – MONSIEUR FRANÇOIS MARIETTE

Le Conseil communautaire a décidé d'octroyer une aide de 3 000 € à Monsieur François MARIETTE pour son projet d'association au GAEC de la Pyramide.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EXPLOITATIONS AGRICOLES - AIDE FORFAITAIRE – MADAME BERTRAND

Le Conseil communautaire a décidé d'octroyer une aide de 3 000 € à Madame BERTRAND pour son projet de reprise d'exploitation.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES PME – SAS INARIZ

Le Conseil communautaire a décidé d'octroyer une aide de 25 000 € à la Société INARIZ pour son projet de développement d'une activité de production de riz minute.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SUBVENTION A FLEURS ET ANES D'ARMOR

Le Conseil communautaire a décidé d'octroyer une aide de 569 € à l'entreprise « Fleurs et Anes d'Armor » pour le projet de création d'un parking et d'une allée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEFINITION D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE ET LISTE DES ESPACES D'ACTIVITES DE LAMBALLE TERRE & MER

Le Conseil communautaire a validé la définition des zones d'activités économiques et la liste des 33 espaces d'activités communautaires retenus en conséquence, à savoir :

1. PA des Jeannettes à Erquy
2. PA du Poirier II à Saint-Alban
3. PA Le Honchet à Plurien
4. Zone nautique de Dahouët à Pléneuf-Val-André
5. PA de l'Espérance II à Quessoy

6. PA du Clos Alvaux à Hénon
7. PA des Vallées à Plénée-Jugon
8. PA Village des Artisans à Plénée-Jugon
9. PA Carrefour du Penthièvre à Plestan
10. PA des Quatre Routes à Jugon-Les-Lacs
11. PA des Dineux à Trémeur
12. PA du Beau Pommier 2 à Saint-Denoual
13. PA de la Tourelle I à Lamballe
14. PA de la Tourelle II à Lamballe / Noyal
15. PA de Lanjouan I à Lamballe
16. PA de Lanjouan II à Lamballe
17. PA de la Ville Es Lan à Lamballe
18. PA du Ventoué à Lamballe
19. PA du Vau Jaune à Bréhand
20. PA des Noés à Lamballe
21. PA de Pommeret à Pommeret
22. PA du Poirier I à Saint-Alban
23. PA Les Croix Roses à Saint-Alban
24. PA Plurien à Plurien
25. PA des Jeannettes I à Erquy
26. PA de l'Espérance I à Quessoy
27. PA de l'Enseigne à Trédaniel
28. PA des Dineux I à Trémeur
29. PA de la Roche Couverte à Hénanbihen
30. PA de Beau Pommier à Saint-Denoual
31. PA des Landes à Coëtmiex
32. PA de Morieux à Morieux
33. PA de Pommeret à Pommeret

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REGIME DE SUBVENTIONS ECONOMIQUES DE LAMBALLE TERRE & MER

Le Conseil communautaire a décidé de valider le régime d'aide d'aides économiques de Lamballe Terre & Mer articulé autour de trois subventions :

- Pass commerce et artisanat
- Aide à l'immobilier d'entreprise
- Aide forfaitaire à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LAMBALLE TERRE & MER

Le Conseil communautaire a validé la convention de partenariat économique entre la Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DU CARREFOUR DE PENTHIEVRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire a approuvé l'opération d'aménagement du Parc d'Activités du carrefour de Penthièvre et son plan de financement. Il a sollicité le Département des Côtes d'Armor, au titre du contrat de territoire, à hauteur de 270 000 €.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DES DINEUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire a approuvé l'opération d'extension du Parc d'Activités des Dineux et son plan de financement.

Il a sollicité le Département des Côtes d'Armor, au titre du contrat de territoire, à hauteur de 358 320 €.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – VERSEMENT TRANSPORT – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018 ET EXONERATIONS

Le Conseil communautaire a fixé le taux de versement transport à compter du 1^{er} janvier 2018 à :

- 0,42 % sur le territoire des communes qui appartenaient à Lamballe Communauté
- 0,05 % sur le territoire des autres communes de Lamballe Terre & Mer

et décidé de ne pas instaurer d'exonération.

TOURISME – SPL LAMBALLE TERRE & MER TOURISME – CUMUL DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil communautaire a autorisé les mandataires de Lamballe Terre & Mer au Conseil d'administration de la SPL à se prononcer sur le cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la société et à accepter tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment la présidence et la Direction générale de la société.

TOURISME – SPL LAMBALLE TERRE & MER TOURISME – REMUNERATION DU DIRIGEANT

Le Conseil communautaire a autorisé son mandataire Président-Directeur Général de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme à percevoir une rémunération de 700 € nets mensuels dans le cadre de l'exercice de cette fonction.

TOURISME – DISSOLUTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE PLENEUF-VAL-ANDRÉ

Le Conseil communautaire a approuvé la dissolution de l'EPIC Office de Tourisme de Pléneuf-Val-André au 1^{er} octobre 2017 et autorisé le Président à en demander la dissolution au Préfet.

TOURISME – PROCEDURE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire a approuvé le dépôt d'une demande de classement de l'office de tourisme communautaire en catégorie 1.

TOURISME – CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LAMBALLE TERRE & MER ET LA SPL LAMBALLE TERRE & MER TOURISME

Le Conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA DRAC BRETAGNE

Le Conseil communautaire a sollicité une subvention de fonctionnement auprès de la DRAC Bretagne, d'un montant de 27 000 € pour l'année 2017.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE – REPRISE DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION LAC'OUSTIC – SOLDE DES COMPTES

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'un montant de 6 306,49 € sous forme de subvention

exceptionnelle à l'association Lac'Oustic pour solde de tout compte.

**SPORTS – RESTRUCTURATION DU GYMNASSE JOUAN –
CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC
LE DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

Le Conseil communautaire a approuvé la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Département des Côtes d'Armor, pour l'opération de restructuration du gymnase Jouan à Lamballe.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-
RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Président.